



COMMUNE DE SAVIGNY

Préavis de la Municipalité de Savigny au Conseil communal

01/2013

Demande de crédit pour la réfection des captages des sources du Renard et de Bron

Réf. : SI 1521

I:\8-services_industriels\classement\1521\Preavis\Préavis_01-2013.docx

Savigny, le 28 février 2013

TABLE DES MATIERES

1. Préambule	3
2. Constat	3
2.1 Situation actuelle	3
2.2 Analyse	3
3. Cadre géographique et géologique	4
4. Cadre hydrogéologique	4
4.1 Présentation	4
4.2 Bassin d'alimentation approximatif et débits moyens	5
4.2.1 Source du Renard	5
4.2.2 Source de Bron	5
4.2.3 Débits moyens	6
4.3 Régimes physico-chimique et bactériologique	7
5. Concept des nouveaux captages	7
5.1 Concept	7
5.2 Principe	7
5.2.1 Source du Renard	7
5.2.2 Source de Bron	8
5.3 Contrôle des captages et de la qualité des eaux	8
5.4 Adaptation des zones de protection des eaux	9
5.5 Conclusions	9
6. Coût des travaux	10
6.1 Détail des postes	10
6.1.1 Source du Renard	10
6.1.2 Source de Bron	10
6.1.3 Total des travaux pour les deux sources (selon variantes retenues)	11
6.2 Analyse des coûts	11
6.3 Subvention	11
7. Etapes de la procédure	12
7.1 Déroulement	12
7.2 Enquête publique	12
8. Crédit	12
8.1 Montant du crédit	12
8.2 Amortissement	12
8.3 Charges d'exploitation	12
8.4 Financement	13
8.5 Commission des finances	13
9. Conclusions	13

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de solliciter un crédit de CHF 335'000.00 pour la réfection des captages des sources du Renard et de Bron.

Nous vous prions de noter que tous les montants indiqués dans ce préavis s'entendent hors TVA.

1. Préambule

L'eau est la plus importante de toutes les denrées alimentaires. Aliment vital par excellence, elle doit satisfaire à des exigences élevées ; en Suisse, l'eau potable fait l'objet d'une surveillance très étroite.

Dès lors, les distributeurs d'eau sont tenus par la législation d'assurer en tout temps la qualité irréprochable de l'eau potable, comme n'importe quel autre fournisseur de denrées alimentaires.

2. Constat

2.1 Situation actuelle

Les besoins actuels de la Commune de Savigny sont, sur la moyenne des 7 dernières années, de 345'000 m³/année, comprenant un apport moyen d'eau des sources communales de 74 %. Cet apport d'eau peut cependant varier de manière importante selon les conditions météorologiques : à cet égard, nous relevons un minimum de 54 % en 2011 et un maximum de 95 % en 2007.

Le compte 810.3121.00 « Achat d'eau » a ainsi varié de manière conséquente, soit de CHF 22'000.00 seulement en 2007 à CHF 208'000.00 en 2011.

Nous devons donc constater que l'apport de nos sources représente un élément financier important et qu'il nous a permis de maintenir un prix très raisonnable de vente de CHF 1.20/m³ jusqu'à aujourd'hui.

2.2 Analyse

D'une manière générale, à l'exception du captage des Cases refait en 2001 et du nouveau captage de Nazareth réalisé en 2007, tous nos captages sont vétustes et leur construction ancienne présente une sensibilité importante aux eaux de surface. A l'époque, le bras captant n'était en effet pas isolé des eaux de surface par des couches d'étanchéité. En conséquence et en condition de hautes eaux (pluies importantes), nos sources sont exposées à une pollution temporaire (cas du captage du Renard).

Par ailleurs, nous relevons aussi que des segments de nos captages sont colonisés par des racines, qui prétèrent leur débit (cas du captage de Bron).

En référence au rapport technique du Plan directeur de la distribution de l'eau de la Commune de Savigny (PDDE 2000) et afin de préserver le patrimoine de nos captages, nous devons assurer leur entretien et leur réfection dans le temps. Fort de ce principe, la Municipalité a mandaté dès 2010, M. Aurèle Jean Parriaux, professeur, géologue et hydrogéologue, pour procéder à une étude de la réfection des captages du Renard et de Bron sis dans les bois du Grand Jorat.

3. Cadre géographique et géologique

Les bois du Grand Jorat sont situés à une altitude moyenne de 880 m, au nord de Savigny. Le couvert est presque totalement forestier. Le sous-sol est essentiellement constitué de grès de la molasse burdigalienne. Au-dessus de ces formations repose de la moraine.

Les trois fouilles creusées en 2002 sur ce site ont permis d'établir le profil géologique de cette zone, soit :

- | | |
|-----------------------------|-----------|
| - Terre végétale | 0 - 0.3 m |
| - Molasse altérée, sableuse | 0.3 - 3 m |
| - Molasse dure, fracturée | dès 3 m |

Des venues d'eau sont chaque fois apparues au contact de la molasse altérée et de la molasse dure. L'eau circule apparemment dans les fractures et les joints de stratification de la molasse altérée.

4. Cadre hydrogéologique

4.1 Présentation

D'une manière générale, comme les autres sources des bois du Grand Jorat, les sources du Renard et de Bron sont un exutoire de l'aquifère des grès marins altérés du burdigalien, compartiment molasse du plateau. Cette région du Jorat comporte peu de couverture quaternaire sur la molasse. L'eau des précipitations s'infiltre dans le sol du bassin d'alimentation, traverse ici ou là une mince couche de terrain glaciaire, puis la zone non saturée de molasse altérée. Cette couche sableuse est très filtrante. L'eau parvient ensuite dans la zone saturée où elle chemine vers la source à la faveur des pores de la roche, mais aussi et surtout des fissures et des joints de stratification.

4.2 Bassin d'alimentation approximatif et débits moyens

4.2.1 Source du Renard

Le bassin d'alimentation s'étend sur une superficie d'environ 23 hectares (ha). Globalement, ce bassin est couvert à raison de la moitié par la forêt et le reste en zone agricole, à l'intersection des chemins de la Taborne et de Maison Rouge (voir carte géographique jointe en annexe n° 1).

Une esquisse du bilan hydrologique annuel permet de vérifier la cohérence de ce bassin d'alimentation, soit :

- | | |
|----------------------------------|--|
| - Superficie approximative | 23 ha |
| - Précipitation annuelle moyenne | 1'250 mm |
| - Apport pluvial annuel | 287'500 m ³ /an, soit 550 l/min |
| - Coefficient d'infiltration | 4 % |
| - Débit moyen source du Renard | 22 l/min |

La valeur théorique du coefficient d'infiltration est certainement trop faible par rapport à la réalité pédologique et géologique de ce secteur. Le bassin versant de 23 ha esquissé sur des critères topographiques est donc nettement surdimensionné. A noter également que le débit moyen de 22 l/min est calculé principalement sur les mesures de 2011 et quelques mesures de 2008. Il est donc fortement influencé par les conditions d'étiage extrêmes. Le débit moyen interannuel réel est probablement de l'ordre de 25 l/min.

4.2.2 Source de Bron

Le bassin d'alimentation s'étend sur une superficie d'environ 3.5 hectares (ha). Globalement, ce bassin est couvert à raison de la moitié par la forêt et le reste en zone pré-champs. Il englobe les fermes au lieu-dit « Fruitières-Demides » (voir carte géographique jointe en annexe n° 1).

Une esquisse du bilan hydrologique annuel permet de vérifier la cohérence de ce bassin d'alimentation, soit :

- | | |
|----------------------------------|--|
| - Superficie approximative | 3.5 ha |
| - Précipitation annuelle moyenne | 1'250 mm |
| - Apport pluvial annuel | 43'750 m ³ /an, soit 83 l/min |
| - Coefficient d'infiltration | 24 % |
| - Débit moyen source de Bron | 20 l/min |

La valeur théorique du coefficient d'infiltration est en accord avec la réalité pédologique et géologique de ce secteur.

4.2.3 Débits moyens

Mesures de débit (l/min) effectuées de mars 2011 à août 2012 par le service des eaux communal						
Date	Renard (l/m)	Bron (l/m)	Nazareth 1 (l/m)	Nazareth 2 (l/m)	Mois	Pluviométrie mensuelle (mm)
04.03.11	21		60	7		
14.03.11	20		56	6.5		
18.03.11	24	16	52	6		
21.03.11	24	20	53	7	3	29
15.04.11	24		42	5		
27.04.11	16		38	4.2	4	24
04.05.11	12	12				
13.05.11	18		31	3.5		
30.05.11	16		24	3.5	5	61
14.06.11	12	8	20	2.1		
21.06.11	17	8	21	2.3	6	164
15.07.11	15.8	8	16	1.5		
20.07.11	22	12	16	2		
29.07.11	22	12	24	2.1	7	172
24.08.11	16	10.5	20	2.3	8	73
06.09.11	23	12	20	2.3		
20.09.11	20	12	20	2.2	9	148
05.10.11	15	12.2	18	2		
13.10.11	15	10	16.5	1.7		
15.11.11	11	8.2	11	1	10	62
13.01.12	42		95	24		
01.03.12	29	25	75	8	3	26
26.04.12	37	36	75	10.5	4	175
21.05.12	28	27	60	8.4	5	78
12.06.12	36	33	62	8.6	6	185
02.08.12	22	18	45	6	7	100
29.08.12	17	12.5	32	4	8	84
Moyenne	21.3	15.6	38.6	5.1	6.1	98.6

On observe qu'avant la construction du captage de Nazareth, le débit moyen total des trois bras de la source Renard était d'environ 35 l/min. Depuis 2008, ce débit s'est réduit à environ 20 l/min. Il est difficile de dire si cela est dû aux conditions de sécheresse de ces dernières années ou si, éventuellement, le captage de la source de Nazareth a produit une certaine concurrence à l'alimentation du captage du Renard.

Pour le captage de Bron, on peut considérer que le débit interannuel moyen se situe au voisinage de 20 l/min si l'on tient compte des débits importants de 1989 et ceux de 2011-2012 fortement influencés par l'été 2011.

4.3 Régimes physico-chimique et bactériologique

En l'absence de mesures régulières aux captages, il n'est pas possible de déterminer la variation des paramètres physico-chimiques au cours du temps, notamment de la minéralisation correspondant à la dureté de l'eau.

Pour la source de Bron, seules des analyses chimiques partielles datant de 1991 permettent quelques remarques, notamment une teneur en ortho-phosphate assez élevée marquée par le contenu fossilifère des grès burdigalien, ainsi qu'une oxydabilité très faible dénotant l'absence de matière organique abondante en solution dans l'eau. De ce même rapport, nous pouvons aussi extraire trois analyses sur la qualité bactériologique qui sont toutes excellentes.

En ce qui concerne la source du Renard, nous pouvons nous référer aux mesures effectuées lors du captage de la source de Nazareth. La minéralisation y est similaire aux sources de ce secteur. De plus, les analyses du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) entre l'été 2007 et le printemps 2010 démontrent la récurrence des pollutions, souvent massives. Sur ce dernier point, il faut rappeler que ces déficiences bactériologiques, constamment traitées, sont dues aux défauts constitutifs du captage. Un captage moderne séparant bien les eaux de surface et les eaux souterraines améliorera considérablement la qualité de l'eau.

5. Concept des nouveaux captages

5.1 Concept

Les investigations effectuées sur les captages défectueux convergent vers la nécessité d'une réfection fondamentale. En effet, les défauts constitutifs observés ne peuvent pas être réparés sommairement, car la conception même des captages est désuète. Il est donc impératif de rénover entièrement les captages défectueux avec un système moderne qui réponde aux normes et exigences en matière de distribution d'eau potable. Le bilan de la quantité d'eau que livrent ces captages et la qualité de l'eau que l'on devrait obtenir justifient pleinement d'investir sur de nouveaux ouvrages captants.

5.2 Principe

5.2.1 Source du Renard

Le nouveau captage est constitué de tranchées captantes implantées dans le grès plaqueté aquifère, équipées d'une isolation des eaux de surface. En référence au schéma du captage joint en annexe n° 2, il est projeté en deux parties :

- Captage principal rive droite : il s'agit en fait de deux captages en Y très ouverts, saisissant les eaux souterraines qui arrivent aujourd'hui aux bras existants, bien en amont des trois zones captantes actuelles et également plus en profondeur, selon la cote de raccordement à la chambre commune Nazareth - Renard. L'un, relativement modeste, est situé à l'ouest du ruisseau qui vient du nord (bras 3-4 et 3-5). L'autre, plus important, capte par un large Y (bras 9-10 et 9-11). Les anciens tronçons captants seront bouchés pour supprimer leur effet drainant pouvant porter préjudice au nouveau captage. A l'extrémité des nouvelles tranchées, le système sera éventuellement complété avec un forage drainant.

- Captage secondaire rive gauche (bras 6-7 et 6-8): un système similaire à celui construit sur la rive droite est prévu pour capter les flux mineurs s'écoulant dans l'autre rive du talweg (actuellement aucun bras captant n'est implanté de ce côté). Son extension est toutefois plus réduite.

Ces divers captages aboutissent à une nouvelle chambre multi-bassins sise à peu près à l'endroit de la chambre actuelle. La conduite depuis cette nouvelle chambre et le passage sous le chemin bétonné seront remplacés par du polyéthylène (PE) soudé.

Le ruisseau qui descend la rive gauche entre les deux futurs captages sera mis sous canalisation en PE soudé, canalisation elle-même emballée dans un lit de remblai argileux.

5.2.2 Source de Bron

Le captage projeté est illustré sur le schéma joint en annexe n° 3.

Deux variantes techniques sont envisagées pour recapter les eaux souterraines dans cette zone :

- Captage en tranchées captantes (variante « tranchées »)
- Captage par forages subhorizontaux (variante « forages »)

Dans la variante « tranchées », le nouveau captage est constitué de tranchées captantes implantées dans le grès plaqueté aquifère, équipées d'une isolation des eaux de surface. Il comprend en fait deux captages en Y : l'un saisissant les eaux souterraines (bras 2-3 et 2-4), bien en amont des zones captantes actuelles et également plus en profondeur (il faudra remplacer au moins une partie de la conduite en aval de la chambre actuelle pour pouvoir s'approfondir suffisamment) ; l'autre est situé sur la rive gauche du talweg (bras 5-6 et 5-7), selon le même principe. A l'extrémité des nouvelles tranchées, le système sera éventuellement complété avec un forage drainant.

Une nouvelle chambre est implantée au voisinage de la chambre actuelle où les deux captages se rejoignent.

Dans la variante « forages », les tranchées captantes sont remplacées par des forages subhorizontaux, éventuellement légèrement descendants pour chercher des aquifères en charge plus profondément.

Entre ces deux Y captants, il existe une légère dépression mais qui ne semble pas être active au point de vue des eaux de surface. A ce stade, il n'est pas considéré comme nécessaire de réaliser un collecteur étanche. Les analyses qui seront réalisées dans le nouveau captage diront si une telle mesure est nécessaire a posteriori.

5.3 Contrôle des captages et de la qualité des eaux

Une fois les captages terminés, des contrôles de la qualité des eaux (essentiellement bactériologiques) seront effectués durant des moments critiques, déterminés par le professeur Aurèle Jean Parriaux qui assurera les prélèvements.

Les analyses seront réalisées par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV). Ce dernier procédera également à une visite des installations afin de vérifier leur conformité.

5.4 Adaptation des zones de protection des eaux

Les zones de protection des eaux (S1, S2 et S3), définies dans le rapport de 1991 du laboratoire de l'EPFL « GEOLEP » pour les deux sources, devront être adaptées au nouveau dispositif de captage. Des essais de traçage spécifiques simulant l'effet d'une pollution seront effectués une fois les captages terminés, spécialement dans la zone d'extension des nouveaux captages.

Dans l'état des connaissances actuelles, on peut prévoir que les zones S2 et S3 seront peu modifiées. La zone S1 sera en revanche entièrement redéfinie, quelle que soit son extension.

La procédure à adopter pour officialiser la modification des zones de protection sera déterminée par l'hydrogéologue cantonal du Service des eaux, sols et assainissement (SESA).

5.5 Conclusions

Les captages des sources du Renard et de Bron s'avèrent défectueux et nécessitent une réfection fondamentale avec des techniques modernes, plus performantes sur le plan de la qualité de l'eau. Cette mesure constitue un net accroissement de la sécurité d'alimentation en eau potable de la Commune de Savigny, point positif aussi dans la procédure d'autocontrôle mise en place par le canton.

L'investissement à consentir sera rapidement amorti si l'on considère que le débit de ces sources correspond à l'alimentation en eau potable d'environ 120 habitants. Ne pas recapter ces sources donnerait lieu à court terme à leur abandon vu leur défectuosité. Il en résulterait que ces 120 habitants devraient donc être approvisionnés par des achats d'eau à Lausanne ; or, au prix où cette eau est vendue à Savigny, le calcul démontre rapidement la rentabilité de des travaux de réfection, tenant compte que les nouveaux ouvrages pourront durer au moins 50 ans sans problème.

Dès lors, les services compétents de l'Etat (SCAV et SESA) ont délivré un préavis favorable au projet le 19 septembre 2012.

6. Coût des travaux

6.1 Détail des postes

Les prix indiqués ci-dessous sont basés sur les offres de la société A. Cuanoud SA, spécialisée pour ce genre de travaux ; ils ont été confirmés pour 2013.

6.1.1 Source du Renard

	Variante « tranchées »	
- Projet de recaptage du professeur Aurèle Jean Parriaux	CHF	8'000
- Coupe et nettoyage des plantations le long de la fouille	CHF	4'500
- Installation de chantier	CHF	6'400
- Terrassement, fouilles et étiayage	CHF	74'500
- Canalisations et conduites	CHF	8'800
- Chambres et équipements	CHF	23'100
- Réserve pour adaptation du captage selon fouilles effectives	CHF	22'200
- Honoraires du professeur Aurèle Jean Parriaux, soit direction des travaux de construction, contrôles de qualité et dimensionnement des zones de protection des sources	CHF	31'500
- Honoraires du géomètre, soit procédure d'enquête publique, mise à jour du cadastre souterrain et des zones de protection des sources	CHF	6'800
- Divers et imprévus (~ 7 %)	CHF	14'200
TOTAL HT	CHF	200'000

6.1.2 Source de Bron

	Variante « tranchées »		Variante « forages »	
- Projet de recaptage du professeur Aurèle Jean Parriaux	CHF	8'000	CHF	8'000
- Coupe et nettoyage des plantations le long de la fouille	CHF	4'500	CHF	4'500
- Installation de chantier	CHF	4'400	CHF	4'400
- Terrassement, fouilles et étiayage	CHF	57'600	CHF	22'500
- Canalisations et conduites	CHF	6'300	CHF	4'300
- Chambres et équipements	CHF	23'100	CHF	23'100
- Forages			CHF	18'000
- Réserve pour adaptation du captage selon fouilles effectives	CHF	15'600	CHF	4'800
- Honoraires du professeur Aurèle Jean Parriaux, soit direction des travaux de construction, contrôles de qualité et dimensionnement des zones de protection des sources	CHF	28'700	CHF	28'700
- Honoraires du géomètre, soit procédure d'enquête publique, mise à jour du cadastre souterrain et des zones de protection des sources	CHF	6'800	CHF	6'800
- Divers et imprévus (~ 7 %)	CHF	12'000	CHF	9'900
TOTAL HT	CHF	167'000	CHF	135'000

Pour la source de Bron, la Municipalité a retenu la variante « forages ». En effet les eaux de surface dans ce secteur sont moins importantes et il n'est ainsi pas nécessaire de les séparer des eaux souterraines. On obtient ainsi les résultats escomptés à moindre coût !

6.1.3 Total des travaux pour les deux sources (selon variantes retenues)

- Projets de recaptage du professeur Aurèle Jean Parriaux	CHF	16'000
- Coupe et nettoyage des plantations le long de la fouille	CHF	9'000
- Installation de chantier	CHF	10'800
- Terrassement, fouilles et étayage	CHF	97'000
- Canalisations et conduites	CHF	13'100
- Chambres et équipements	CHF	46'200
- Forages	CHF	18'000
- Réserve pour adaptation des captages selon fouilles effectives	CHF	27'000
- Honoraires du professeur Aurèle Jean Parriaux, soit direction des travaux de construction, contrôles de qualité et dimensionnement des zones de protection des sources	CHF	60'200
- Honoraires du géomètre, soit procédure d'enquête publique, mise à jour du cadastre souterrain et des zones de protection des sources	CHF	13'600
- Divers et imprévus (~ 7 %)	CHF	24'100
TOTAL TTC	CHF	335'000

6.2 Analyse des coûts

Comme indiqué sous chiffres 4.2.1 et 4.2.2 ci-dessus, le débit moyen calculé des captages définitifs sera de 42 l/min (Renard : 22 l/min et Bron : 20 l/min), voire 45 l/min selon résultat effectif de la source du Renard.

Un débit moyen de 42 l/min correspond à un volume journalier de 60'480 l, soit 22'075 m³ par année. Si, à terme, nous devons abandonner ces sources pour non conformité, ce volume annuel devrait être acquis sur Lausanne à un prix moyen actuel de CHF 1.40/m³, soit un coût total annuel supplémentaire de CHF 30'905.00.

Ces éléments nous permettent de poser l'équation suivante :

Economie sur les achats d'eau à Lausanne	CHF	30'905
Intérêts et amortissement de l'investissement sur 30 ans (moyenne)	CHF	- 17'230
Gain annuel de l'opération	CHF	13'675

Soit un gain de CHF 410'250.00 sur 30 ans ; sans oublier la qualité de l'eau ainsi obtenue par des captages modernes !

6.3 Subvention

La construction d'un captage peut être subventionnée par l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA) à hauteur de 10 %, si les conditions prévues aux articles 31, 32 et/ou 33 du Règlement du 19 mai 1999 sur la participation aux frais de prévention et de défense contre l'incendie et les éléments naturels (RPFIE) sont remplies.

Actuellement, nous ne sommes pas en mesure de préciser si nous disposons des éléments nécessaires à l'obtention de la subvention. Le dossier sera transmis à l'ECA pour détermination en même temps qu'au SCAV.

7. Etapes de la procédure

7.1 Déroulement

Pour mémoire, nous rappelons ci-après les étapes de la procédure pour la validation d'un tel projet :

1. Approbation préalable du projet par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).
2. Demande de crédit au Conseil communal.
3. Mise à l'enquête publique du projet et délivrance de l'autorisation formelle du SCAV qui a valeur de permis de construire.
4. Réfection des captages.
5. Analyses de contrôle de la qualité de l'eau et inspection par le SCAV.
6. Redimensionnement des zones de protection définitives des sources.
7. Mise à l'enquête publique des zones de protection des sources.

7.2 Enquête publique

Le présent projet a été soumis au SCAV qui a délivré son approbation préalable au professeur Aurèle Jean Parriaux le 19 septembre 2012.

Le projet sera soumis à l'enquête publique pour une durée de 30 jours lorsque le dossier sera complet. Le fait que le résultat de l'enquête ne soit pas connu au moment où le Conseil communal étudie le préavis n'a aucune incidence, dès lors qu'il appartient au département cantonal concerné, sur préavis du SCAV, de statuer sur les oppositions éventuelles.

8. Crédit

8.1 Montant du crédit

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 335'000.00 pour financer la réalisation des ouvrages décrits dans le présent préavis.

8.2 Amortissement

L'amortissement est prévu sur 30 ans.

8.3 Charges d'exploitation

Il n'y a pas de charges supplémentaires d'exploitation, sauf les intérêts et l'amortissement de cet investissement.

8.4 Financement

L'investissement sera financé dans un premier temps par les liquidités.

Néanmoins, nous sollicitons d'ores et déjà l'autorisation d'emprunter tout ou partie du crédit sollicité, soit au maximum la somme de CHF 335'000.00.

8.5 Commission des finances

Le rapport de la Commission des finances sera communiqué au Conseil communal.

9. Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu	le préavis municipal n° 01/2013 du 28 février 2013 ;
Ouï	le rapport de la Commission chargée de son étude ;
Considérant	que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

D É C I D E

1. **D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 335'000.00 (trois cent trente-cinq mille francs) pour la réalisation des ouvrages décrits dans le présent préavis.**
2. **D'admettre le mode de financement proposé.**
3. **De donner à la Municipalité les pouvoirs l'autorisant à négocier et signer tout acte en relation avec la modification des servitudes inscrites et la définition des zones de protection des sources.**

Au nom de la Municipalité de Savigny	
Le Syndic	La Secrétaire
J.-P. Thuillard	I. Sahli

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 mars 2013

Délégué municipal : M. Jacques Ochs, Municipal

Annexes :

- 1) Carte géographique (annexe n° 1)
- 2) Schéma du captage du Renard (annexe n° 2)
- 3) Schéma du captage de Bron (annexe n° 3)

Carte géographique

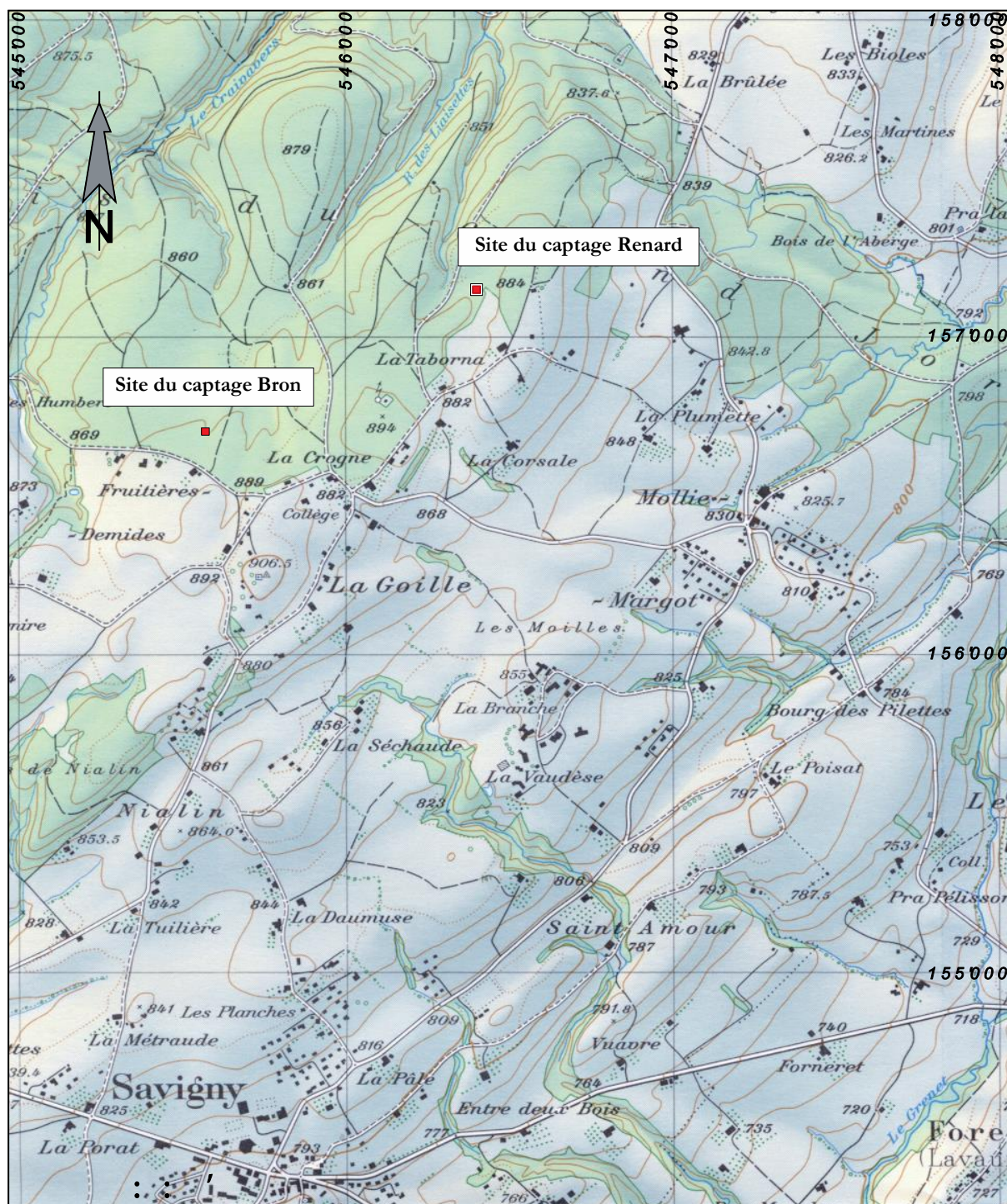
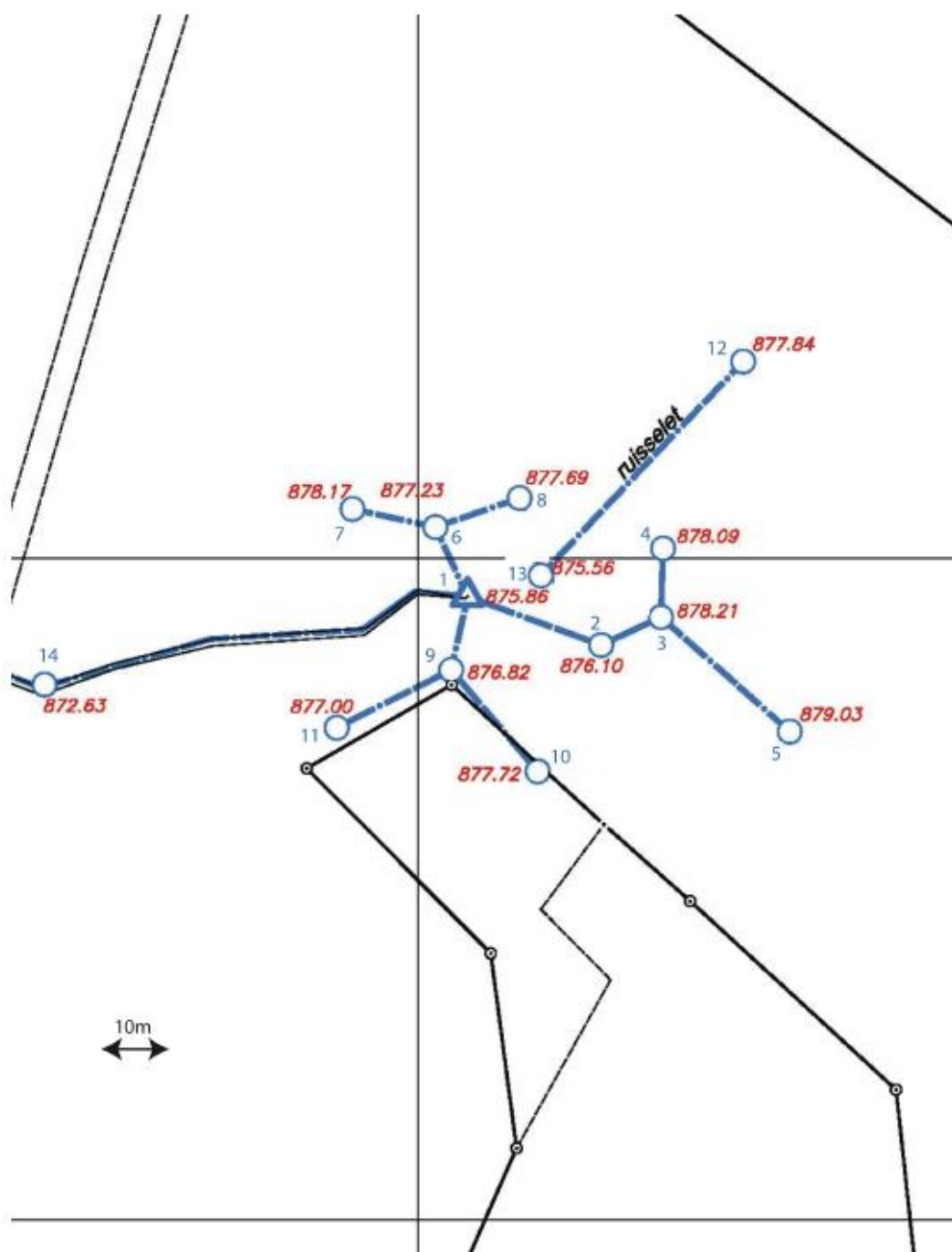
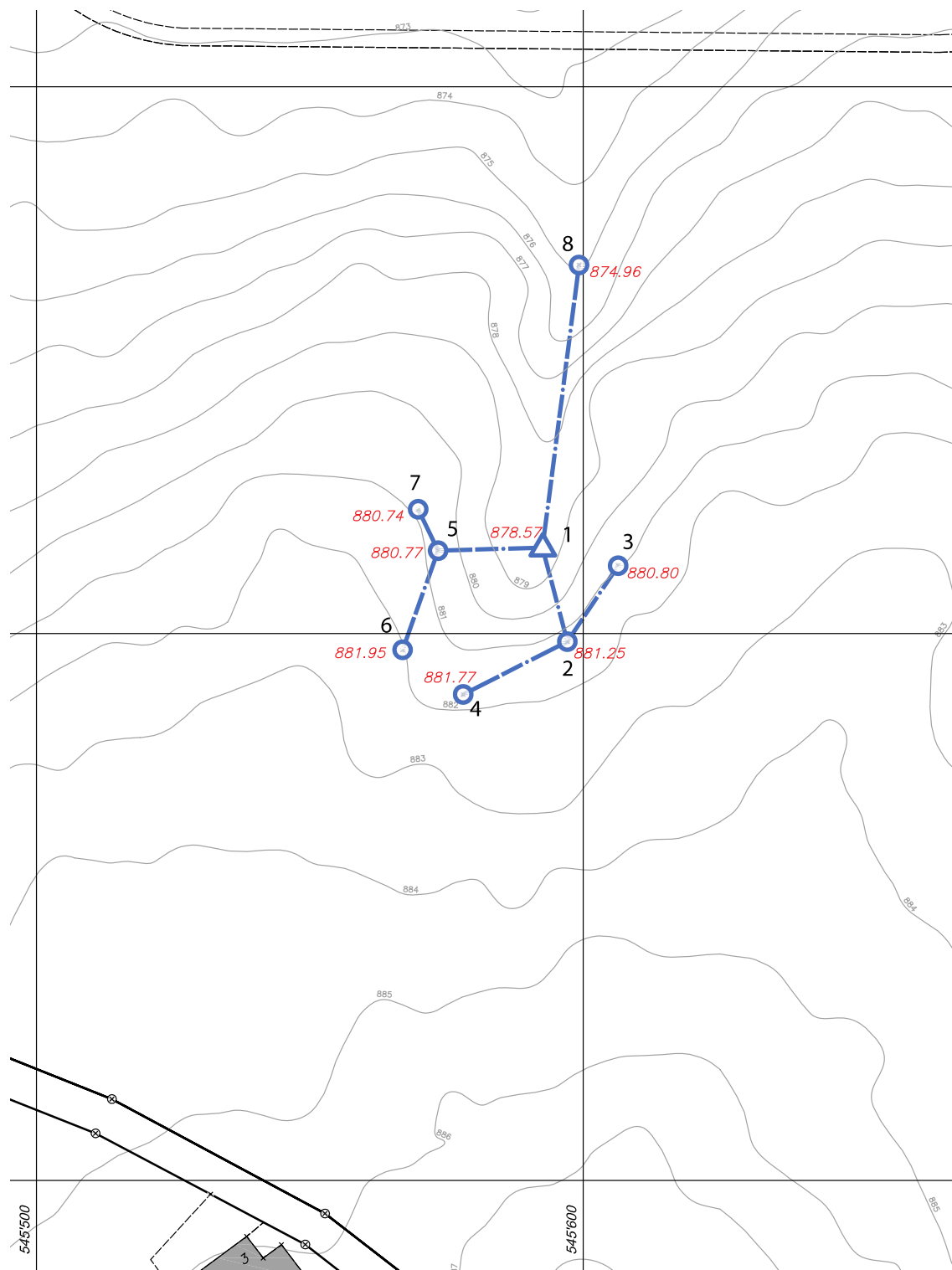


Schéma du captage du Renard



Les numéros correspondent aux points singuliers du système captant.
Parties captantes : 3-4, 3-5, 6-7, 6-8, 9-10, 9-11.

Schéma du captage de Bron



Les numéros correspondent aux points singuliers du système captant.

Parties captantes : 2-3, 2-4, 5-6, 5-7